

Charte d'utilisation des fichiers cartes

La diffusion des fichiers cartographiques est limitée aux membres de l'équipe pédagogique de l'établissement acquéreur.



Utilisation du fichier carte

L'utilisation des fichiers informatiques cartographiques doit se faire exclusivement dans le cadre du cours d'éducation physique et sportive et des manifestations organisées par l'établissement acquéreur du fichier (y compris USEP et UNSS). Le droit d'utilisation des fichiers et de leurs reproductions est acquis par l'établissement pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente convention.

Ces fichiers ainsi que leurs reproductions, sous quelque forme que ce soit, ne pourront être ni vendus, ni cédés à un tiers, y compris un autre établissement. Toute demande de ce type devra être transférée au CDCO42.

Les utilisateurs s'engagent à demander toutes les autorisations nécessaires avant d'aller sur une zone cartographiée. Le terrain utilisé devra être laissé tel qu'il a été trouvé (débalisage, prébalisage, déjalonnage...).

Une notice est susceptible d'être annexée aux fichiers mentionnant d'éventuelles contraintes environnementales ou limitations d'accès. Le cas échéant, celle-ci doit être consultée et respectée (informations relatives à des zones protégées, contacts de propriétaires ou de sociétés de chasse etc...).

Impression

L'impression des cartes sera à la charge de l'utilisateur. Le droit d'impression est cédé pour une durée de deux ans à l'établissement acquéreur à compter de la signature de la présente convention.

Mise à jour des fichiers

Les retouches cartographiques seront réalisées par le CDCO42 propriétaire de la carte. Chaque utilisateur constatant des évolutions cartographiques devra en informer le CDCO42. L'objectif étant de fonctionner avec des versions mises à jour des cartes pour une pratique de qualité.

Le cartouche

Le cartouche contenant l'ensemble des informations réglementées par la FFCO ainsi que les logos et éléments de mise en page présents sur la carte doivent être conservés dans leur intégralité.

Distribution et personnalisation du fichier

Les fichiers seront distribués au format .jpeg. Une personnalisation du fichier (mise en page spécifique, adaptation de la carte, traçage de parcours...) peut-être demandée. Le cas échéant, celle-ci sera facturée au tarif de 42€ de l'heure passée à la réalisation de la prestation demandée, avec un minimum forfaitaire de 42€.

N° de la carte :

Nom de la carte :

A,

Le,

Nom et fonction exercée,

Cachet de l'établissement,